

Image not found or type unknown



Location maison après décès

Par **HAO**, le **31/01/2014** à **15:40**

Bonjour, mon père étant décédé en Juin 2013, les parts de la maison familial de mon père ont été distribué en 4 (ma mère, mes deux soeurs et moi). Ma mère a décidé de mettre cette maison en location d'ici 5 mois. J'aimerais savoir si légalement nous avons le droit à une part du loyer ?
Merci de votre compréhension

Par **cocotte1003**, le **31/01/2014** à **19:13**

Bonjour, c'est celui qui en a la jouissance qui perçoit le loyer, cordialement

Par **moisse**, le **01/02/2014** à **08:28**

Bonjour,
Avant tout vous devez préciser :
Si cette demeure constituait ou non le domicile principal de vos parents.
Si c'est le cas quelle option votre mère a-t-elle retenue, usufruit total ou propriété partielle.
Bref il s'agit de déterminer, comme le précise cocotte1003 celui ou ceux qui possèdent "l'usus et le fructus" du bien.